



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Presse](#) > [Communiqués de presse](#) >

Psychiatrie : vers la réduction des soins sans consentement, de l'isolement (...)

Psychiatrie : vers la réduction des soins sans consentement, de l'isolement et de la contention

publié le : **06.06.18**

Communiqués et dossiers de presse

Lors de sa séance du 6 juin 2018, le comité national de pilotage de la psychiatrie, co-présidé par Cécile Courrèges, directrice générale de l'offre de soins et par le Dr Yvan Halimi, a validé un plan d'action pour la réduction du recours aux soins sans consentement ainsi qu'aux mesures d'isolement et de contention.

Ces modes de prise en charge sont en augmentation : les dernières données montrent que la hausse du nombre de personnes hospitalisées sans leur consentement reste légèrement supérieure à celle du nombre total de personnes suivies en psychiatrie.

L'objectif prioritaire des pouvoirs publics est de limiter les prises en charge sans consentement et de développer des alternatives à ces pratiques. Il s'agit notamment de redonner toute sa place au réseau des secteurs, garants d'une prévention accrue des épisodes de crise et d'un suivi en proximité directe.

Le plan d'action validé par le comité national comprend 4 axes :

- ▶ améliorer la qualité des données qualitatives et quantitatives sur le recours aux soins sans consentement et les pratiques d'isolement et de contention ;
- ▶ identifier et diffuser les bonnes pratiques de prévention et de gestion de crise à même de réduire de façon déterminée et significative le recours à l'isolement, à la contention et aux soins sans consentement ;
- ▶ encourager et faire connaître les mesures améliorant le respect des droits des patients ;
- ▶ créer et installer un observatoire des droits des patients en psychiatrie et santé mentale au sein du comité national de pilotage.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies ou autres traceurs pour améliorer et personnaliser votre expérience sur le site, réaliser des statistiques de visites et obtenir des informations sur votre utilisation de notre site. Pour en savoir plus, cliquez sur ["En savoir plus"](#).

Sur ce thème, nous réalisons des statistiques de visites et obtenons des informations sur votre parcours sur le site. Les données sont présentées en séance plénière par le Dr Jean-Louis Paron et le Dr Michel Triantafyllou, référents de cette thématique au sein du comité national de pilotage. L'objectif de cette action est d'infléchir les pratiques lors de séminaires régionaux des présidents de CME avec le concours des agences régionales de santé (ARS), des chefs d'établissements et de représentants des commissions de soins.

départementales des soins psychiatriques. Un 1er séminaire s'est tenu en mai en Nouvelle-Aquitaine, associant l'ensemble des acteurs concernés : d'autres sont déjà programmés sur le territoire.

Contact presse

Direction générale de l'offre de soins

Alexandra Béchard

Tél. 01 40 56 47 43 | alexandra.bechard@sante.gouv.fr